

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

ANNÉE 1951

---

Service des Commissions.

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

AFFAIRES ÉCONOMIQUES,  
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

**Mercredi 7 février 1951.** — *Présidence de M. Laffargue, président.* — La commission a consacré sa séance à l'examen du problème du relèvement des prestations familiales.

Le Président s'est attaché à souligner les incidences économiques de l'augmentation relative du montant des prestations par rapport à la masse des salaires distribués.

Il a mis en lumière les charges qui doivent être prévues pour

l'avenir en raison de l'accroissement du nombre des naissances et de l'élévation de l'âge moyen de la population.

Un débat s'est instauré sur l'ensemble de cette question. La commission a manifesté son accord sur le principe d'une majoration et exprimé le souci d'en limiter très strictement les incidences économiques par la réalisation d'économies que pourrait notamment apporter un contrôle très strict de l'octroi de l'allocation de salaire unique.

Sur le mode d'exécution de la réforme, la commission s'est déclarée par avance hostile à tout système qui se limiterait à une simple augmentation de la base de calcul et exclurait toute modification profonde.

M. Rochereau a été chargé de préparer un rapport sur cette question.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mercredi 7 février 1951.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — M. Marcel Plaisant a fait à ses collègues le compte rendu des entretiens qu'il a eus à la Présidence du Conseil avec M. René Pleven, sur la mission de celui-ci à Washington, à New-York et à Ottawa. Considérant l'évolution du conflit est-asiatique, les Etats-Unis demeurent résolus à poursuivre en Corée leur action tendant à garantir l'indépendance d'un peuple libre. Le département d'Etat se prêtera à toutes négociations, sans que celles-ci puissent impliquer une évacuation.

La question d'Indochine a été directement rapprochée de la situation en Corée. M. Pleven a rapporté l'impression que les Etats-Unis ont compris l'attitude du Gouvernement français qui tend à sauvegarder le pays contre une invasion soutenue par des éléments communistes, tout en reconnaissant l'émancipation des trois Etats. Les Etats-Unis, conscients du rôle joué par la France dans cette marche de la civilisation, lui accorderont une aide efficace et une assistance effective.

Les entretiens de M. Pleven avec les hommes d'Etat américains ont porté sur l'organisation de l'Europe, à propos de laquelle les Etats-Unis se réjouissent du rôle conducteur assumé par la France dans la construction d'une fédération européenne. Les espoirs que laisse naître cette formation future sont confirmés par les résultats acquis à la suite de la mission Eisenhower. Sans

anticiper sur l'armement éventuel de l'Allemagne, il a été reconnu que l'effort principal devait porter, dès maintenant, sur le renforcement de la France pour assurer la défense européenne. Le troisième point abordé au cours de ces entretiens concerne l'incidence du réarmement sur la situation économique et la reconstruction. Les Etats-Unis estiment que tout doit être mis en œuvre pour que la reconstruction européenne ne souffre pas de nouveaux délais.

Le Président du Conseil français a insisté sur la question de la distribution des matières premières : nickel, zinc, manganèse, cuivre, cellulose, etc. ; les travaux des experts doivent faire ressortir la part de la France.

Le Président a retiré l'impression du compte rendu très complet donné par le Président du Conseil que la politique franco-américaine avait marqué un nouveau pas dans le sens d'une concordance de vues dans le Pacifique, dans la réorganisation effective de l'Europe, aussi bien que dans son armement défensif.

Ce compte rendu a donné lieu à un débat contradictoire auquel ont pris part : MM. Léonetti, Brizard, Colonna, Léo Hamon, Réveillaud et Chazette.

M<sup>me</sup> Brossolette a posé une question relative au développement des relations éventuelles avec la Yougoslavie.

M. Léo Hamon a présenté un rapport officieux sur la Sarre qui a reçu l'approbation générale de la commission. Ce rapport a été suivi d'un examen du budget de la Sarre par M. Maroger, qui a donné lieu à un échange de vues auquel ont participé : MM. Marius Moutet, Léonetti et Michel Debré.

## AGRICULTURE

**Mercredi 7 février 1951.** — *Présidence de M. Dulin, président.*  
— La commission a entendu M. Antier, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, sur le programme d'équipement rural pour 1951.

Après avoir retracé le bilan des opérations réalisées au titre de 1950, le Secrétaire d'Etat a exposé les grandes lignes du programme prévu pour 1951, spécialement dans les domaines de l'électrification rurale, des adductions d'eau, de la voirie, du remembrement et de l'amélioration de l'habitat rural.

Il a indiqué, tout en le regrettant, que les événements avaient conduit le Gouvernement à restreindre le volume global des investissements, y compris celui des investissements agricoles. C'est ainsi que le volume des travaux subventionnés par le Ministère de l'Agriculture, qui était de 50 milliards en 1950, ne sera, selon les prévisions actuelles, que de 32 milliards en 1951.

A la suite de l'exposé de M. Antier, le Président a souligné que le secteur de l'équipement rural collectif, dans lequel les investissements n'ont atteint une cadence acceptable qu'en 1950, aurait dû constituer un secteur privilégié pour être en harmonie avec la politique d'expansion agricole arrêtée par le Gouvernement. Il s'est élevé contre le fait que les réductions de crédits d'investissements par rapport à 1950 soient plus importantes dans le secteur agricole que dans les autres secteurs de l'activité nationale et a demandé au Secrétaire d'Etat à l'Agriculture d'entamer de nouvelles négociations avec le Département des Finances, afin que soient reconsidérées les répartitions actuellement arrêtées, ceci en vue de rétablir la parité de traitement entre les secteurs agricole et industriel.

Un certain nombre de commissaires, notamment MM. Couinaud, Delorme, Driant, Restat et Saint-Cyr ont appelé l'attention du Secrétaire d'Etat sur diverses questions techniques et plus spécialement sur la simplification des modalités de financement et des procédures administratives pour l'agrément des projets, ainsi que sur la mobilisation des excédents de dépôts des caisses d'épargne en vue de faciliter la réalisation des emprunts locaux.

M. Driant a, ensuite, été désigné, conformément à l'article 26 du Règlement, à l'effet de participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission des finances.

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

**Mercredi 7 février 1951.** — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — Après avoir prononcé l'éloge funèbre de M. Totolehibe, récemment décédé, le Président a invité ses collègues à désigner le rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 826,

année 1950) de M. Cornu, tendant à inviter le Gouvernement à déposer sur le bureau de l'Assemblée Nationale un projet de loi instituant l'incompatibilité entre toute fonction d'autorité ou d'enseignement et l'appartenance au parti communiste, renvoyée pour le fond devant la commission de l'intérieur.

Un large débat préliminaire s'est instauré, au cours duquel MM. Lamousse, Héline, Lafforgue, Lassagne, Novat, Patient et M<sup>lle</sup> Mireille Dumont ont tour à tour fait connaître leur point de vue. Dans l'attente de la communication du rapport de la commission saisie au fond, la commission a, à l'unanimité, envisagé de donner un avis défavorable au texte qui lui était soumis et a confié à M. Lassagne le soin d'exposer en séance publique les différents motifs qui avaient inspiré sa décision.

C'est également M. Lassagne, que la commission a désigné pour présenter un avis conforme au rapport établi par M. Lieutaud, au nom de la commission de la presse, défavorable à l'adoption de la proposition de loi (n° 886, année 1950) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 15 de la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse.

Poursuivant son examen de la proposition de résolution (n° 838, année 1950) de M. Cornu tendant à inviter le Gouvernement à fixer la date des vacances scolaires du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre, la commission a entendu les informations complémentaires recueillies par son rapporteur, M. Héline, auprès de différents médecins de l'hygiène scolaire et a reporté à huitaine la suite de sa discussion.

Enfin, il a été procédé à un échange de vues préparatoire à l'audition du Ministre de l'Éducation nationale, fixée au mercredi 14 février et devant essentiellement porter sur la proposition de loi (n° 873, année 1950) adoptée par l'Assemblée Nationale, relative au statut du personnel remplaçant de l'enseignement du premier degré.

Après un débat au cours duquel, outre le Président, M. Pujol, rapporteur, MM. Lassagne, Héline, Canivez et M<sup>lle</sup> Mireille Dumont sont intervenus, la commission a fixé aux articles 2 *bis* et 4 les principaux points de sa prochaine discussion.

## FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

**Mercredi 7 février 1951.** — *Présidence de M. Bernard Lafay, président.* — La commission a nommé :

— M. Plait, rapporteur de la proposition de loi (n° 887, année 1950) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à transférer à l'association dite « Centre national de transfusion sanguine », le bénéfice de l'expropriation prononcée au profit de l'Œuvre de la transfusion sanguine d'urgence par application de l'article 2 de la loi n° 49-762 du 10 juin 1949 ;

— M. Vitter, rapporteur de la proposition de résolution (n° 42, année 1951) de M. Radius, tendant à inviter le Gouvernement à autoriser l'utilisation des produits chimiques usuels de conservation pour la fabrication des conserves de poisson.

Elle a demandé à son rapporteur de procéder à une étude approfondie du problème ainsi évoqué,

## FINANCES

**Mercredi 7 février 1951.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission, poursuivant l'examen des projets de loi relatifs au développement des crédits de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951, a examiné le budget du Haut-Commissariat de la République française en Sarre (n° 846, année 1950). Son rapporteur spécial, M. Maroger, lui a présenté une analyse des crédits indiquant notamment les facteurs d'augmentation par rapport à 1950 et la répartition par nature de dépenses. Après avoir passé en revue les modifications apportées par l'Assemblée Nationale, il a proposé l'adoption conforme du projet de loi. En outre, il a présenté des observations relatives au nouveau régime fiscal sarrois, à l'allocation de crédits du Plan Marshall à la Sarre et aux conséquences budgétaires des accords franco-sarrois.

La commission a adopté le budget sans modification.

M. Diethelm a été désigné :

1<sup>o</sup> comme rapporteur spécial du budget de la France d'Outre-Mer (*dépenses militaires*) ;

2<sup>o</sup> comme membre de la sous-commission de contrôle des crédits de la Défense Nationale.

M. Courrière a été désigné comme rapporteur pour avis du projet de loi (n<sup>o</sup> 889, année 1950), concernant l'exploitation des services maritimes d'intérêt général entre le continent et la Corse, entre la France, les Etats-Unis d'Amérique, le Mexique, les Antilles et l'Amérique centrale et la France et l'Extrême-Orient, l'Océan Indien, la Nouvelle-Calédonie et la Méditerranée orientale.

M. Auberger a été désigné comme rapporteur pour avis de la proposition de loi (n<sup>o</sup> 873, année 1950) relative au statut du personnel remplaçant de l'enseignement du premier degré.

**Jeudi 8 février 1951.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a étudié le projet de loi (n<sup>o</sup> 79, année 1951) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (*Marine marchande*). Son rapporteur spécial, M. Courrière, a évoqué les diverses questions que pose ce budget et, en particulier, celles de l'enseignement maritime, des retraites des marins pêcheurs, des bourses aux élèves des écoles nationales de la Marine, des centres d'accueil des ports, du Crédit maritime mutuel et de l'exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général. Sur sa proposition, la commission a adopté, sans modification, les crédits et les articles du projet de loi, sous la réserve de l'insertion d'un article premier A (nouveau) instituant un blocage de 15 % conformément à la décision de principe antérieurement prise.

M. Sclafer a été désigné comme rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n<sup>o</sup> 764, année 1950) de M. Couinaud, tendant à inviter le Gouvernement à mettre en vigueur, par décret, les dispositions prévues à l'article 367 du Code général des Impôts.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE,  
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Jeudi 8 février 1951.** — *Présidence de M. André Cornu, président.* — La commission a poursuivi l'examen du rapport de M. Le Basser, sur le projet de loi (n° 28, année 1951) relatif aux modalités de répartition du produit de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires.

Après un exposé du rapporteur, qui a rappelé les conditions dans lesquelles se présentait le texte soumis à l'examen de la commission, celle-ci a abordé l'étude de l'article premier du projet.

Après une longue discussion portant sur l'alinéa premier de cet article, elle a décidé d'adopter le texte de l'Assemblée Nationale, fixant à 800 francs par tête d'habitant la garantie de recettes accordée aux communes.

Cette décision a été acquise à la suite d'un vote à mains levées, par 15 voix contre 5.

Le dernier alinéa de l'article a été adopté dans la rédaction suivante, proposée par le rapporteur : « Les versements prévus à l'alinéa ci-dessus seront effectués trimestriellement. »

Le rapporteur a ensuite fait adopter le principe d'une garantie de recettes accordée aux départements.

L'examen des articles suivants a été renvoyé, étant donné l'heure tardive, à une séance ultérieure.

La commission a ensuite adopté, sans débat, le rapport de M. Rogier sur le projet de loi (n° 882, année 1950) tendant à compléter, en vue de son application à l'Algérie, la loi n° 50-205 du 11 février 1950, relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE,  
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Jeudi 8 février 1951.** — *Présidence de M. de La Gontrie, vice-président.* — La commission a procédé à un nouvel examen du projet de loi (n° 793, année 1950) sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, renvoyé pour le fond à la commission des affaires économiques.

M. de La Gontrie, rapporteur pour avis, a rappelé que, le 28 décembre 1950, la commission de la justice s'était montrée hostile au vote de toute disposition autorisant des enquêtes sur les faits et comportements d'ordre privé.

A la suite d'une réunion tenue en commun avec la commission des affaires économiques, un nouveau texte avait été adopté par les deux commissions, unanimes.

Le rapporteur pour avis a estimé, au vu de ce texte, que deux problèmes essentiellement différents avaient été confondus, savoir, d'une part, la limitation à un certain domaine des enquêtes projetées, d'autre part, l'interdiction de communiquer les renseignements recueillis. L'orateur a jugé, en conséquence, que le nouveau texte était plus dangereux que l'ancien, en ce sens qu'il n'interdisait plus la recherche de renseignements ayant trait à la vie personnelle et permettait même leur divulgation lorsqu'ils ne portaient pas sur des questions d'ordre démographique.

Aussi, pour dissiper toute équivoque, a-t-il proposé de compléter l'article premier par la disposition suivante :

« Toutefois, seront formellement exclus de ce programme et de ces enquêtes, les renseignements ayant trait à la vie personnelle et familiale et, d'une manière générale, aux faits et comportements d'ordre privé. »

Après un échange de vues, les conclusions du rapporteur pour avis ont été adoptées à l'unanimité.

## MARINE ET PÊCHES

**Mercredi 7 février 1951.** — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a adopté le rapport de son Président, favorable au vote du projet de loi (n° 889, année 1950) concernant l'exploitation des services maritimes d'intérêt général.

Elle a donné un avis également favorable à l'amendement que doit déposer M. Romani relatif aux relations entre la Corse et le continent et tendant à inclure dans la loi le principe de l'alignement des tarifs maritimes sur ceux du chemin de fer.

## MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

**Mercredi 7 février 1951.** — *Présidence de M. Pinton, président.*  
— La commission a procédé à l'audition des représentants des syndicats du personnel de la S. N. C. F., à propos du projet de loi tendant à la réorganisation des transports ferroviaires et routiers.

Elle a entendu, tout d'abord, *M. Jeannot, de la Fédération Nationale des Cheminots C. G. T.*, qui, après avoir déclaré que cet organisme avait 75 0/0 des cheminots comme adhérents, a donné un tableau de la « situation de la S. N. C. F. », en marquant qu'elle transportait 80 0/0 des voyageurs et 72 0/0 des marchandises et ne connaissait pas, de ce fait, une baisse de rendement, comme on l'a trop souvent prétendu.

M. Jeannot s'est élevé contre une politique de désorganisation de la S. N. C. F. (tout en reconnaissant que la situation de celle-ci pouvait encore être améliorée), politique qui est dans la ligne d'une critique systématique des nationalisations.

Après avoir condamné le licenciement des cheminots, opéré d'une façon arithmétique, sans tenir compte des besoins du service, tant au point de vue du trafic que de la sécurité, il a ajouté que les économies spéculatives (régime des retraites, ticket modérateur pour la Sécurité sociale, suppression des facilités de circulation) auraient une influence désastreuse sur la psychologie des cheminots et l'attachement qu'ils gardent à la S. N. C. F.

M. Jeannot a déclaré que la France était le seul pays au monde où il était question de réduire le domaine du chemin de fer, alors qu'il faudrait bien plutôt moderniser ce moyen de transport, afin de le rendre toujours plus rentable pour le plus grand bien de la Nation.

Répondant à M. Dumas, le représentant de la Fédération Nationale des Cheminots C. G. T. a indiqué que le rail avait encore devant lui de grandes possibilités de développement, tant sur les lignes de grande desserte que sur les petits réseaux.

M. Aubert ayant demandé à M. Jeannot comment serait résolu, avec la modernisation, le problème de la réduction du personnel,

il lui a été répondu que la seule mise à la retraite permettait déjà d'opérer cette réduction.

M. Jeannot a répondu par la négative à M. Dutoit, qui lui demandait quel bénéfice le secteur privé retirerait de l'abandon des ateliers de la S. N. C. F.

Le Président a tenu à marquer que la Centrale syndicale de M. Jeannot ne voyait la solution du problème de la réorganisation de la S. N. C. F. ni dans une réduction du personnel, ni dans la fermeture de certaines lignes affluentes, ni dans une prolongation du service au delà de l'âge actuel de la retraite.

\* \* \*

La commission a entendu, ensuite, M. Speyser, de la *Confédération générale des Cadres*, lequel a précisé que cet organisme réunissait à la fois les représentants syndicaux des « cheminots » et des « routiers » (MM. Vagner, Poilpot et Chassany).

M. Vagner a montré, à l'aide de graphiques, que si le trafic s'était accru entre 1938 et 1950, les dépenses avaient décréu et que le déficit avait été sensiblement réduit.

Il a déclaré que la cause de celui-ci résidait dans le fait que les tarifs de la S. N. C. F. étaient en dessous de ses prix de revient et que les transports routiers pratiquaient « l'écrémage » sur les parcours et sur les marchandises les plus rentables pour la S. N. C. F.

Le remède à ce déficit et la solution du problème de la coordination consistant, dans le projet de loi de M. Pinay, dans une double formule de tarifs plus nuancée suivant, d'une part, les relations (réduction de 1 à 15 0/0) et, d'autre part, les utilisateurs (réductions de 1 à 35 %) ont semblé dangereuses à l'orateur.

Pour MM. Speyser et Vagner, la solution réside bien plutôt dans la création d'un organisme d'affrètement, veillant à ce que le client de la route et du rail puisse aller librement vers le mode de transport le moins onéreux pour une marchandise déterminée, organisme dont, d'ailleurs, les éléments existent déjà et qui permettrait de faire respecter les tarifs.

M. Poilpot, vice-président du *Syndicat des Cadres routiers*, s'est élevé contre un « marché noir » de cette profession, travaillant

trop souvent en dessous de son prix de revient et nuisible, en définitive, tant au rail qu'à la route.

M. Speyser a insisté sur la nécessité de ne pas suréquiper le pays en moyens de transport, politique néfaste à ses intérêts généraux et à l'équilibre budgétaire de l'Etat.

MM. Speyser, Vagner et Poilpot ont répondu, ensuite, à des questions qui leur ont été posées par MM. Aubert, Giauque, Dupic, Barré et le Président, lequel a déclaré que le projet de la Confédération générale des Cadres opérait une « nationalisation de l'affrètement ».

M. Vagner a répondu que chaque mode de transport devait assurer son équilibre budgétaire et M. Poilpot a donné des indications sur l'organisation de l'Office d'affrètement, en précisant que l'usager resterait libre de son mode de transport et de son tarif.

M. Pellenc a approuvé l'institution de cet organisme, à condition que son domaine soit limité aux transports routiers dont le rayon d'activité dépasse 400 kilomètres.

**Judi 8 février 1951.** — *Présidence de M. Pinton, président.* — Continuant son examen, la commission a poursuivi l'audition des représentants des Syndicats du personnel de la S. N. C. F.

M. Bodeau, de la *Fédération Nationale des Cheminots Force-Ouvrière*, a déclaré que cet organisme voyait dans la nationalisation des moyens de transport le seul remède à une concurrence ruineuse, mais que le compromis, instauré par le texte ministériel, ne pouvait satisfaire personne. S'il retient, pour l'infrastructure, le principe de l'égalisation des charges, il frappe peut-être trop lourdement les transports publics routiers et pas assez les transports privés, risquant ainsi de déplacer le problème dans l'avenir.

Contrairement à la légende, les cheminots ne sont pas opposés, a priori, à toute fermeture de lignes (à condition qu'elles soient déficitaires et que la S. N. C. F. les exploite, alors, par la route), à la modernisation constante du rail (susceptible d'amener, pourtant, une compression du personnel), mais ils regrettent que le transport ferroviaire et routier n'ait pas été défini dans le projet de loi comme un véritable « service public ».

M. Bodeau s'est élevé contre les atteintes portées au statut du personnel de la S. N. C. F., en ajoutant qu'elles n'opéraient pas, pour autant, une réforme intérieure de cette Société, dont la structure administrative est alourdie par le trop grand nombre d'arrondissements.

Le représentant de Force-Ouvrière a déclaré qu'une compression du personnel était possible (par départ à la retraite ou suppression de l'embauche), mais qu'il ne saurait jamais être partisan des licenciements.

M. Bodeau a répondu, enfin, à différentes questions qui lui ont été posées par MM. Bertaud et Dutoit sur le régime des retraites et de la Sécurité sociale des Cheminots.

\* \* \*

M. Liénart a exposé, ensuite, le point de vue de la C. F. T. C., en précisant que le problème de l'organisation des transports dépassait singulièrement celui de la coordination du rail et de la route, qui n'a, d'ailleurs, jamais été abordé au fond.

Soucieux de réduire le déficit de la S. N. C. F. sans en provoquer l'asphyxie, le représentant syndical a déclaré qu'il n'y avait pas interchangeabilité entre les modes de transport et que le rail, véritable service public, subissait de ce fait une concurrence préjudiciable.

Après avoir dit que l'égalisation des charges ne consiste pas à faire payer par la route le déficit du rail, M. Liénart a précisé qu'il faudrait permettre une certaine reconversion des activités de la S. N. C. F., grâce au perfectionnement de la technique ferroviaire.

Il a souligné, enfin, les aspects sociaux du problème et la nécessité d'assurer à la fois un véritable service public, la sécurité des usagers et la protection des travailleurs du rail et de la route.

En réponse à MM. Dutoit, Masson et Bouquerel, M. Liénart a déclaré que la C. F. T. C. était opposée à l'introduction, dans le texte ministériel, de toutes dispositions concernant le personnel, qui ne pouvait pas, sans danger, être réduit de façon excessive.

\* \* \*

La commission a entendu, enfin, MM. Redon et Bouygues, représentants syndicaux des Cadres autonomes.

M. Redon a marqué que la continuation d'une coordination réglementaire était préjudiciable aux deux modes de transport et il a donné, à ce propos, des indications sur la répercussion des taxes instituées par le projet de loi de M. Pinay.

Il a souligné, également, l'augmentation de la productivité des cheminots, entre 1929 et 1950, et le danger qu'il y aurait, dans ce domaine, à renvoyer les éléments les plus jeunes de la S. N. C. F. en conservant les plus âgés.

M. Bouygues, après avoir déclaré que le transport n'échappait pas à la loi du progrès moderne, orienté vers une production de masse, a rappelé que, seul, le rail était équipé pour opérer le transport de masse qu'est le sien (72 0/0 du fret ; route : 18 0/0 ; eau : 10 0/0).

Le représentant syndical des Cadres autonomes a indiqué la nécessité d'instituer, dès à présent, un office national chargé de gérer financièrement l'ensemble des transports, sans qu'il opère, pour autant, l'appropriation des moyens des entreprises par l'Etat.

MM. Bertaud, Bouquerel, Barré et le Président ont posé à MM. Redon et Bouygues des questions relatives :

- à la répartition et à la compression du personnel ;
- à la création d'un Office national des Transports ;
- à la réorganisation administrative de la S. N. C. F.

#### PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

**Judi 8 février 1951.** — *Présidence de M. Gatuing, président.* — La commission a entendu une délégation de l'U. F. A. C. (Union française des associations de combattants) et du comité d'entente des grands invalides, conduite par M. Engrand, Président de l'U. F. A. C. Les délégués ont remis à la commission des motions adoptées par l'U. F. A. C., relatives aux veuves de guerre, au droit au travail des anciens combattants, à l'application du statut des déportés et internés, à l'emploi obligatoire, au paiement des pensions et de la retraite du combattant dans les départements

d'Outre-Mer et à la revalorisation de la retraite. Ils ont plus particulièrement exposé leurs revendications en ce qui concerne la mise à parité des pensions et des traitements des fonctionnaires, ainsi que les emplois réservés, et la question des veuves des grands invalides de guerre. M. Gauriault, membre du Comité d'entente des grands invalides, a chiffré à 5.400 millions environ, pour 1951, l'effort que demande l'U. F. A. C. au Gouvernement pour réaliser une première tranche de la mise à parité, effort qui, pour une deuxième tranche, devrait être porté à 10 milliards environ pour 1952.

La commission a ensuite entendu M<sup>me</sup> de Lipkowski, présidente de l'Association nationale des familles des résistants et otages morts pour la France. Celle-ci a exposé l'état lamentable dans lequel se trouvent les sépultures qui existent encore dans les camps de déportation et a déploré la carence des pouvoirs responsables en ce qui concerne leur entretien et le rapatriement des corps.

La commission a décidé de hâter l'envoi, antérieurement décidé, d'une mission d'enquête dans les camps en vue de s'informer pleinement sur cette question.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 8 février 1951.** — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — *Au cours d'une première séance*, tenue dans la matinée, la commission a adopté la proposition de résolution (n<sup>o</sup> 90, année 1951) de M. Vanrullen, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour venir en aide immédiatement aux familles des victimes de la catastrophe minière de Divion. Elle a décidé d'en demander la discussion immédiate.

Elle a procédé, en second lieu, à la constitution d'une sous-commission de l'automobile et des carburants.

Poursuivant ensuite l'examen du budget du Ministère de l'Industrie et du Commerce, la commission a examiné dans le détail les divers aspects du problème charbonnier.

*Au cours d'une deuxième séance*, tenue dans l'après-midi, la commission a été amenée à émettre plusieurs votes sur le chapitre 5070 : subvention à la caisse de compensation des combus-

tibles minéraux solides, et le chapitre 5080 : participation de la Métropole au déficit des houillères du sud-oranais.

L'ensemble du rapport pour avis de M. Bousch sur le budget de l'Industrie et du Commerce a été ensuite adopté.

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Mercredi 7 février 1951.** — *Présidence de M. Saint-Cyr, vice-président.* — La commission a entendu un exposé de M. de Villoutreys, rapporteur, au nom de la commission de la production industrielle, de la proposition de loi (n° 822, année 1950) tendant à accorder aux ouvriers mineurs le payement de la journée chômée de la Sainte-Barbe.

En conclusion de l'échange de vues qui a suivi, la commission a chargé M. Vanrullen de rapporter ce texte pour avis, et de défendre des amendements tendant :

1° à généraliser le payement de la journée chômée de la Sainte-Barbe à toutes les entreprises où s'applique le statut du mineur ;

2° à ne pas étendre la mesure aux employés payés au mois.

M. Menu a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 901, année 1950) tendant à élever le maximum des bonifications de rentes susceptibles d'être accordées aux déposants de la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse atteints d'une incapacité absolue de travailler.